

# AVIS

## D'ENQUETE PUBLIQUE

### RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ASA D'IRRIGATION DU SUD GRESIVAUDAN

Du 25 Juin 2021 à 8h au 15 Juillet à 17h (22 jours)

Dans le cadre du projet d'extension du périmètre administratif de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Sud Grésivaudan, dont le siège social est en Mairie de St Bonnet de Chavagne (38), il sera procédé à une enquête publique.

**L'agrandissement du réseau permettra d'alimenter de nouveaux bénéficiaires en eau** dans le cadre de la substitution des prélèvements d'eau superficiels et souterrains sur la rivière Isère visant à diminuer l'impact de l'agriculture sur l'environnement et de soulager ce territoire classé déficitaire au niveau des ressources en eau.

M. MONIER Thierry, docteur en géologie est désigné par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

**Toute personne intéressée pourra consulter le dossier** déposé dans chaque Mairie selon leurs propres horaires d'ouverture : St Bonnet de Chavagne, St Lattier, St Hilaire du Rosier, Chatte, Montagne, St Antoine L'Abbaye, La Sône, ou sur <https://asa-sudgresivaudan.fr> ou [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) ou encore [www.saint-bonnet-de-chavagne.fr/](http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr/)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête** :

- en Mairie de St Bonnet de Chavagne,
- par voie postale, avant la date de clôture, à : M. Le Commissaire Enquêteur, Mairie - 50 Marquis de la Porte - 38840 St Bonnet de Chavagne
- par voie dématérialisée sur <https://www.registre-dematerialise.fr/2518>

**Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de St Bonnet de Chavagne**

- le vendredi 25 juin de 16 à 19h
- le samedi 3 juillet de 9h à 12h
- le mercredi 7 juillet de 9h à 12h.

**L'enquête est annoncée 15 jours au moins avant le début**, par des affiches apposées dans les mairies concernées et par un avis inséré par l'ASA dans le Dauphiné libéré et dans le Mémorial. Ces derniers seront republiés dans les 8 jours suivant son démarrage. L'avis d'enquête est également mis en ligne sur les sites de l'ASA, des communes et des Services de l'Etat en Isère.

A l'issue de l'enquête, **les rapports et conclusions du commissaire enquêteur** seront tenus à la disposition du public en Mairie de St Bonnet de Chavagne et paraîtront sur le site de l'ASA.